

Déclaration de Justice et Paix Europe à l'occasion de la Journée des Droits de l'Homme (10 décembre)

« Les peuples indigènes sont un cri vivant pour l'espérance »

On estime qu'il existe environ 5000 peuples autochtones¹ dans le monde présentant des caractéristiques socio-économiques, politiques, culturelles et religieuses distinctes et vivant en lien étroit avec leur environnement naturel. Malgré leur dispersion géographique dans plus de 70 pays et leur diversité socioculturelle, ces peuples sont souvent confrontés aux mêmes menaces et défis.

Ce n'est pas par hasard que les Nations Unies ont déclaré 2019 « Année internationale des langues indigènes ». La plupart des 2680 langues en voie de disparition sont en effet de nature autochtone. Il est également alarmant de constater que près de la moitié des 400 défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme tués en 2017 étaient des personnes indigènes mortes pour défendre leurs droits individuels et collectifs. Même de nos jours, des assassinats de ces personnes et de ceux qui les défendent sont régulièrement signalés en Amérique latine, en Afrique, en Asie, en Europe ou dans l'Arctique.

Les peuples indigènes sont aussi une **grande préoccupation pour le pape François** qui les a qualifiés de « *cri vivant pour l'espérance* », nous rappelant « que les êtres humains ont une responsabilité partagée dans le soin de notre « *maison commune* » . Les participants au dernier Synode des évêques de la région pan-amazonienne ont eu l'occasion **d'entendre des témoignages forts de représentants indigènes souffrant de «** *nouvelles formes de colonialisme* **» .**

L'exploitation non durable des ressources naturelles et les activités extractives négligentes des multinationales, souvent motivées par des approches économiques et politiques prédatrices infligent des dommages écologiques irréversibles. Elles engendrent aussi des conséquences sociales disproportionnées pour les populations autochtones. Ces abus s'accompagnent souvent d'un manque de supervision gouvernementale et de due diligence des marchés internationaux. Alimentée par la corruption et l'impunité, cette situation peut entraîner la violation des droits fonciers, la perte de la culture et de l'identité, la traite des êtres humains, l'esclavage, la discrimination et la marginalisation. Les victimes sont généralement les plus vulnérables - les enfants, les jeunes et les femmes.

Ceux qui cherchent à leur donner une voix et à plaider en faveur de leur accès à la justice sont souvent victimes d'agressions, de menaces, de poursuites pénales abusives, d'intimidation, de harcèlement et même d'homicides.

À la lumière de ces défis en matière de droits humains, d'écologie et de développement socio-économique, nous, la Conférence des Commissions Justice et Paix européennes

¹À cet égard, il est reconnu que la terminologie utilisée pour désigner les peuples et les groupes ethniques qui sont les premiers propriétaires et gardiens de leurs terres et régions varie selon les langues et contextes. Dans ce texte les termes « autochtones » et « indigènes » seront utilisés.



(Justice et Paix Europe) déclarons partager ces préoccupations pour les peuples indigènes. Nous exprimons également notre soutien à ceux qui les défendent en Europe et dans le monde entier.

Nous réaffirmons les principes de l'enseignement social de l'Église sur la dignité humaine de tous, en particulier des plus faibles, et reconnaissons la nécessité de promouvoir le développement humain intégral. Nous soutenons l'appel du Pape François à « accorder une attention spéciale aux communautés aborigènes et à leurs traditions culturelles. Elles ne constituent pas une simple minorité parmi d'autres, mais elles doivent devenir les principaux interlocuteurs, surtout lorsqu'on développe les grands projets qui affectent leurs espaces. En effet, la terre n'est pas pour ces communautés un bien économique, mais un don de Dieu et des ancêtres qui y reposent, un espace sacré avec lequel elles ont besoin d'interagir pour soutenir leur identité et leurs valeurs. Quand elles restent sur leurs territoires, ce sont précisément elles qui les préservent le mieux ». (Laudato Si', 146).

La protection des droits des peuples autochtones et de ceux qui les défendent constitue non seulement un **impératif éthique fondamental**, mais aussi une **obligation juridique internationale** et un **engagement fondamental pour les droits humains**.

En tant que Justice et Paix Europe, nous appelons donc les décideurs politiques nationaux, européens et internationaux à intensifier leurs efforts pour la pleine reconnaissance, la protection et la promotion des droits des peuples indigènes et de ceux qui les défendent, conformément à la législation pertinente, y compris la Convention n° 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes et la Déclaration sur les droits des défenseurs des droits humains.

En particulier, nous insistons pour que :

- les acteurs publics et privés respectent et promeuvent pleinement les droits fonciers, culturels, linguistiques, de propriété intellectuelle, sociaux et environnementaux des populations autochtones en Europe et dans le monde
- 2) le renforcement des capacités et la participation inclusive des représentants autochtones soient assurés dans le cadre des processus de consultation, de prise de décisions et de mise en œuvre de toute question les concernant
- 3) un accès effectif à la justice et à des recours judiciaires soit assuré aux victimes autochtones et à ceux qui les défendent dans les cas de discrimination et d'agressions violentes
- 4) les entreprises, y compris celles basées en Europe, ne s'approvisionnent pas auprès de fournisseurs impliqués dans la déforestation, l'accaparement de terres ou des violations des droits humains
- 5) les pouvoirs publics, y compris l'Union européenne, adoptent une législation contraignante en matière de diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme pour garantir la responsabilité sociale des entreprises et jouent un rôle constructif dans les négociations en cours sur un traité des Nations unies sur les droits de l'homme et les entreprises
- 6) les **accords commerciaux** bilatéraux et régionaux comprennent des **clauses** exécutoires en matière de droits de la personne, de droits sociaux et de protection

- de l'environnement qui assurent une **protection efficace** des droits des peuples indigènes
- 7) des politiques ciblées sont encouragées pour soutenir le développement durable et intégral des populations et communautés autochtones, tout en respectant leur vie, leur identité spécifique, leur culture, leur langue et leurs croyances religieuses.

JUSTITIA ET PAX EUROPA

La protection et la promotion des droits des peuples indigènes et de ceux qui les défendent exigent une réponse multi-niveaux et multilatérale et, en tant que *Justice et Paix Europe*, nous sommes prêts à contribuer à ces efforts.

Bruxelles, le 6 décembre 2019

Le Comité exécutif de Justice et Paix Europe

Contact: Stefan Lunte, Secrétaire général, 0033680179422, secretary@jupax-europa.org; #HumanRightsDay